

Brabant, une proposition globale sera soumise au Gouvernement.

Pour le surplus, je veille à ce que la Région respecte ses devoirs d'actionnaires. C'est ainsi qu'à la suite de la modification de la législation sur les sociétés coopératives, le Gouvernement a, à la fin de l'année dernière, libéré le capital correspondant aux parts régionales.

**M. le Président.** — L'incident est clos.

Nous interrompons ici les travaux du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale.

Wij onderbreken nu de werkzaamheden van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad.

— *La séance plénière est suspendue à 15 heures.*

*De plenaire vergadering is geschorst om 15 uur.*

*Elle est reprise à 16 h 05.*

*Ze is om 16 u. 05 hervat.*

**M. le Président.** — La séance plénière est reprise.

De plenaire vergadering is hervat.

#### QUESTIONS D'ACTUALITE — DRINGENDE VRAGEN

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

Aan de orde zijn de dringende vragen.

**QUESTION D'ACTUALITE DE M. ALAIN ZENNER A M. CHARLES PICQUE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT, SUR «L'AVIS DU MINISTRE-PRÉSIDENT SUR L'UNIFORMISATION DES MODALITES DES DIFFERENTES ELECTIONS»**

**DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER ALAIN ZENNER AAN DE HEER CHARLES PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE REGERING, OVER «DE MENING VAN DE MINISTER-VOORZITTER OVER DE UNIFORMISERING VAN DE MODALITEITEN VAN DE VERSCHIEDENE VERKIEZINGEN»**

**M. le Président.** — La parole est à M. Zenner pour poser sa question.

**M. Alain Zenner.** — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Chers Collègues, voici une dizaine de jours, le Premier Ministre serait arrivé à un accord avec les Présidents des partis de la majorité sur une réforme du système électoral qui consisterait essentiellement à aligner sur le modèle communal les modalités des élections aux différents échelons dans notre pays. Nous sommes donc aussi concernés au niveau régional.

Cette uniformisation des modalités des élections peut présenter des avantages et des inconvénients. En ce qui concerne la Région bruxelloise, on peut se demander si elle est praticable et si la généralisation du vote plural au niveau régional, dans un système où se présentent un ensemble de partis avec des listes de 75 candidats, — ce qui rend le décomptage compliqué et ce, davantage encore, dans le cadre d'une informatisation puisque, lors des dernières élections, il est apparu très difficile de pointer

le crayon électronique sur le nom souhaité —, ne pourrait poser problème.

Le Gouvernement régional a-t-il participé à une concertation quelconque sur ce projet ? Est-il favorable à cette modification ? Est-il à même d'apporter des précisions ? Pense-t-il que cette uniformisation soit praticable au niveau régional ?

**M. le Président.** — La parole est à M. Picqué, Ministre-Président.

**M. Charles Picqué, Ministre-Président du Gouvernement.** — Monsieur le Président, je voudrais répondre clairement que nous n'avons pas été consultés par le Premier Ministre ni par qui que ce soit quant à une éventuelle généralisation du vote de préférence telle que M. Zenner l'a évoquée. En ce qui concerne la praticabilité du système, je pense que dans les propos de M. Zenner, il convient de faire une distinction entre le principe de la généralisation du vote plural et le problème plus général, qui se serait posé de toute manière en cas de vote électronique, de la coexistence de X listes de 75 membres.

Le vote plural ne me paraît pas un obstacle majeur. Par contre, la présentation d'un nombre probablement élevé de listes aux élections régionales, avec 75 membres chacune, me paraît poser un problème plus important.

Je ne me suis pas encore penché sur ce dossier avec tout l'acharnement qu'il requiert sans doute mais je vais examiner cette question car il est vrai que le vote électronique a ses avantages et ses limites. Dans le cas précis des élections régionales, des difficultés à s'exprimer dans de bonnes conditions pourraient se présenter aux électeurs.

**QUESTION D'ACTUALITE DE MME EVELYNE HUYTEBROECK A M. CHARLES PICQUE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT, SUR «LE PLAN DE LICENCIEMENT DE LA SA CONTIGEA A UCCLE»**

**DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW EVELYNE HUYTEBROECK AAN DE HEER CHARLES PICQUE, MINISTER-VOORZITTER VAN DE REGERING, OVER «HET ONTSLAGPLAN VAN DE NV CONTIGEA TE UKKEL»**

**M. le Président.** — La parole est à Mme Huytebroeck pour poser sa question.

**Mme Evelyne Huytebroeck.** — Monsieur le Président, ma question concerne la société Contigea située à Uccle et qui emploie actuellement 260 personnes. Cette société vend des compteurs d'eau, de gaz et d'électricité, principalement à usage domestique. Il s'agit d'une des dernières sociétés belges qui fabrique ce genre de matériel.

Dernièrement, on a appris qu'un plan de licenciement d'environ 70 travailleurs était prévu car la Société Contigea a perdu un peu de temps 50 pour cent de ses clients.

Son client principal est l'intercommunale Electrabel qui a décidé de se fournir auprès de la firme Iskra, société slovène qui pratique des prix moins élevés — 20 pour cent —.

Or, le cahier des charges établi par Electrabel respectait les directives européennes et contenait une clause qui permettait d'écarter Iskra, cette dernière n'ayant pas 50 pour cent de valeur ajoutée en CEE.